



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radars

Question écrite n° 117033

Texte de la question

M. François Rochebloine souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les conditions légales et réglementaires nécessaires pour la validité des contrôles de vitesse sur route et autoroute. Considérant que les forces de l'ordre ont reçu toutes instructions pour exercer les contrôles de vitesse dans les lieux accidentogènes, il semblerait que certains relevés d'infraction inopinés par radar laser puissent être effectués depuis des propriétés privées. Aussi, il le remercie de bien vouloir lui préciser si une telle pratique a priori occasionnelle ou épisodique est réellement conforme à la législation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117033

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 980